



CONVENTION DE DUO PEDAGOGIQUE

Réf: 112

1. Données personnelles

Enseignant-e

Enseignant-e

Nom :

Prénom :

Ecole (lieu de travail) :

Taux d'activité¹ :

¹ à fixer par la direction d'établissement.

2. Champs d'activité

2.1 Champ d'activité „enseignement“

> **Valeurs communes dans la définition d'objectifs pédagogiques et didactiques en lien avec**

- > la gestion de la classe ;
- > la différenciation dans l'enseignement ;
- > l'évaluation ;
- > les devoirs à domicile (forme, quantité, répartition) ;
- > la discipline ;

Développez ici un ou plusieurs aspects :

> **Grille-horaire**

A l'école primaire, les deux enseignant-e-s sont conjointement responsables des planifications annuelle, hebdomadaire et quotidienne ainsi que du choix des thématiques.

A partir de la 3^H, l'établissement de la grille-horaire doit correspondre au rythme d'apprentissage des élèves et les disciplines doivent être réparties judicieusement sur la semaine (art. 25 al. 3 RPEns). Les possibilités d'enseignement interdisciplinaire ne devraient pas être compromises par le travail en duo pédagogique. La direction d'établissement est responsable de la grille-horaire. Dans le cas où la grille-horaire définitive n'est pas encore connue, une proposition de répartition des disciplines est transmise à la direction d'établissement. La décision relative à la grille-horaire incombe à la direction d'établissement.

> **Accord(s) relatif(s) aux activités scolaires** au sens de l'article 33 RLS (événements au sein de la classe, courses d'école, classes vertes, journées sportives ou culturelles, camps) :

Développez ici un ou plusieurs aspects :

2.2 Champ d'activité „Suivi pédagogique et éducatif des élèves“

- > **Modalités concernant les relations école-famille**, arrangements concernant les obligations, séances et participation :

Développez ici un ou plusieurs aspects :

- > **Modalités de collaboration avec les partenaires internes et externes de l'école :**

Développez ici un ou plusieurs aspects :

2.3 Champ d'activité „Fonctionnement de l'école“

- > **Modalités des discussions au sein du duo et du transfert mutuel d'informations :**

Développez ici un ou plusieurs aspects :

- > **Accords relatifs à la collaboration avec les collègues et à la participation à la vie de l'établissement :**

Développez ici un ou plusieurs aspects :

3. Prise de connaissance et engagement

Les enseignant-e-s soussigné-e-s s'engagent à respecter la présente convention relative aux modalités de travail en duo pédagogique

Nom, prénom : _____

Signature : _____

Nom, prénom : _____

Signature : _____

Lieu / date : _____

4. Accord de la direction d'établissement

La direction d'établissement valide la convention annexée, par laquelle elle fixe les taux d'activité respectifs et la répartition des tâches des deux enseignant-e-s en tenant compte des besoins de l'établissement.

Nom, Prénom : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____

Approuvé par l'inspectorat sur délégation de compétence de la DICS octroyée le 13 janvier 2017 :

Nom, Prénom : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____

5. Liste des destinataires

Chaque enseignant-e conserve un exemplaire pour lui/elle. Un exemplaire est versé dans son dossier.